

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

Pages

<u>N° 101 REGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTERIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u>	
<i>Arrondissement de LIEGE</i>	<i>272</i>
<i>SOUMAGNE</i>	
<i>WISE</i>	
<i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i>	<i>272</i>
<i>BRAIVES</i>	
<i>OREYE</i>	
<i>Arrondissement de VERVIERS</i>	<i>273</i>
<i>LA CALAMINE</i>	
<u>N° 102 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	<i>274</i>
<i>Circulaire du Gouverneur de la Province du 6 octobre 2016</i>	
<u>N° 103 ACTE DE DELEGATION DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE</u>	<i>275</i>
<i>Acte du Gouverneur de la Province du 7 octobre 2016 déléguant certaines compétences au Commissaire d'arrondissement</i>	

**N° 101 REGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTERIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de
Huy-Waremme, Liège et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

SOMAGNE		<i>Certificat de publication 2445 : arrêté de police du 27/09/2016 – mesures d'arrêt et stationnement, Sur les Keyeux au n° 15-17 le 30/9/2016 suite à un déménagement</i>	<i>03 octobre 2016</i>
		<i>Certificat de publication 2446 : arrêté de police du 30/09/2016 – mesures de circulation sur le chantier Sur les Keyeux du 5 au 19/10/2016 lors des travaux de conduites pour la SWDE</i>	<i>03 octobre 2016</i>
		<i>Certificat de publication 2448 : arrêté de police du 29/09/2016 – mesures d'arrêt et de stationnement et limitation de vitesse rue Labouxhe du 30/9 au 18/10/2016 lors de travaux de voirie</i>	<i>04 octobre 2016</i>
		<i>Certificat de publication 2447 : arrêté de police du 28/09/2016 – mesures de circulation de manière alternée sur une seule bande sur le site du chantier rue Frumhy, rue du Fort et rue de Heuseux du 3 au 14/10/2016</i>	<i>03 octobre 2016</i>
WISE		<i>Confirmation des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>Règlement complémentaire de police – voiries communales - modifications</i>	<i>26 septembre 2016</i>

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES	<i>Ciplet</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation dans le carrefour formé par le rue Genon et la rue de la Mehaigne en raison de travaux</i>	<i>04 octobre 2016</i>
OREYE		<i>15a. ratification arrêté de police pris le 31 mai 2016 interdisant la circulation rue de Saint-Trond à partir du 6 juin 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15b. ratification arrêté de police pris le 02 juin 2016 interdisant la circulation rue des Combattants à partir du 2 juin 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15c. ratification arrêté de police pris le 30 juin 2016 interdisant la circulation dans diverses rue de Bergilers du 29 juillet au 1^{er} août 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15d. ratification arrêté de police pris le 22 juin 2016 limitant la vitesse à 50km/h dans diverses rues du 1^{er} juillet au 31 août afin de réserver</i>	<i>26 septembre 2016</i>

		<i>certaines rues aux jeux pendant les vacances scolaires</i>	
		<i>15e. ratification arrêté de police pris le 22 juin 2016 interdisant la circulation et le stationnement dans diverses rues du village les 17 et 18 septembre 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15f. ratification arrêté de police pris le 23 juin 2016 interdisant la circulation et le stationnement rue du Ruisseau et chemin des Morts le 7 août 2016 à l'occasion de la brocante</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15g. ratification arrêté de police pris le 27 juin 2016 interdisant la circulation et le stationnement rue Bois Dam'Zel le 1^{er} juillet 2016 pour permettre le passage d'un camion</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15h. ratification arrêté de police pris le 29 juin 2016 interdisant la circulation rue de Hodeige et chemin de Grandville du 17 juin au 4 juillet 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15i. ratification arrêté de police pris le 7 juillet 2016 autorisant la Société COP & PORTIER à effectuer des travaux de réfection ruelle d'Elisabeth, Blise Voie et rue des Combattants</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15j. ratification arrêté de police pris le 13 juillet 2016 interdisant le stationnement rue des Combattants pour l'installation de véhicules de chantier le 13 juillet 2016</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15k. ratification arrêté de police pris le 1^{er} août 2016 réservant un emplacement rue de la Centenaire le 6 août 2016 pour un déménagement.</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15l. ratification arrêté de police pris le 11 août 2016 réservant un emplacement rue de Vinâve le 11 août 2016 pour un déménagement</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15m. ratification arrêté de police pris le 16 août 2016 interdisant la circulation des piétons rue de Looz à partir du 16 août 2016 pour installation d'un échafaudage</i>	<i>26 septembre 2016</i>
		<i>15n. ratification arrêté de police pris le 29 août 2016 réservant des emplacements de stationnements rue des Combattants et rue de la Westrée septembre 2016 à l'occasion d'un mariage</i>	<i>26 septembre 2016</i>

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

LA CALAMINE		<i>Arrêté du Bourgmestre - réglementation provisoire de la circulation routière A jene Prumehuk à Hergenrath</i>	<i>23 septembre 2016</i>
--------------------	--	--	--------------------------

N° 102 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 6 octobre 2016 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 6 octobre 2016

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège

Pour information :
à M. le Commissaire d'Arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/07/74) et l'article 1^{er} de l'arrêté royal de 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics, modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013 modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- le 11 novembre : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française, à l'occasion du jour anniversaire de l'Armistice ;
- le 15 novembre : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion de la Fête du Roi.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Hervé JAMAR

N° 103 ACTE DE DELEGATION DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Acte du Gouverneur de la Province de Liège du 7 octobre 2016 déléguant certaines compétences au Commissaire d'arrondissement



Le Gouverneur
De la Province de Liège

Acte de délégation

Hervé JAMAR, Gouverneur de la province de Liège,

Vu l'article L2212-73, alinéa 1, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu l'article 139 bis de la Loi provinciale ;

Vu les missions du Commissaire d'arrondissement qui, notamment, assiste le gouverneur de la province.

Vu le pouvoir octroyé au Gouverneur de la province de déléguer certaines de ses compétences au Commissaire d'arrondissement.

Vu la volonté d'organiser les actions du Commissaire d'arrondissement en mettant en place une répartition claire de ses compétences.

Vu que les matières confiées au Commissaire d'arrondissement méritent une attention particulière car elles relèvent de l'ordre public.

Vu que les connaissances et l'expérience développées en ces matières par le Commissaire d'arrondissement et le personnel administratif sous sa responsabilité constituent d'importants atouts qui permettent d'accomplir ces tâches de manière efficiente.

J'arrête :

Article 1. Le Gouverneur de la province de Liège délègue, à la charge du Commissaire d'arrondissement, les compétences en matière de :

- Receveurs régionaux (vérification des caisses, congés, horaires, etc.) ;
- Elections ;
- Visites de prisons ;
- Gardes particuliers ;
- Police sanitaire des animaux ;
- Manceuvres militaires ;
- Service d'hiver sur les routes ;
- Explosifs ;
- Rallyes.

Article 2. Outre les compétences historiques du Commissaire d'arrondissement énumérées à l'article 1, les matières gérées au sein de la Direction Ordre Public, sont également déléguées au Commissaire d'arrondissement, à savoir :

- la législation sur les armes ;
- les randonnées cyclo touristiques ;
- la planification d'urgence et de prévention dans le cadre de sa gestion journalière ;
- la communication de crise et autre.

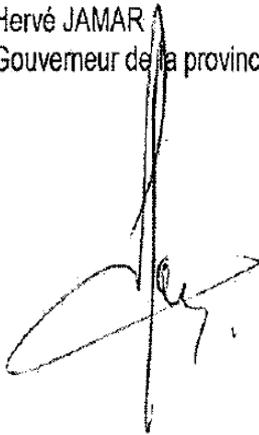
Article 3. Les actes administratifs pris dans toutes les matières déléguées émaneront désormais du Commissaire d'arrondissement.

Article 4. Les différentes autorités qui agissent dans les matières concernées seront informées du présent acte de délégation.

Article 5. La publicité du présent acte de délégation sera assurée par sa publication dans le bulletin provincial.

Fait à Liège, le 07/07/2016

Hervé JAMAR
Gouverneur de la province de Liège





Der Gouverneur
der Provinz Lüttich

Übertragungsurkunde

Hervé Jamar, Gouverneur der Provinz Lüttich

Aufgrund von Artikel L2212-73, Absatz 1, des Kodexes der Lokalen Demokratie und der Dezentralisierung;

Aufgrund von Artikel 139 bis des Provinzialgesetzes;

In Anbetracht der Aufträge des Bezirkskommissars, der insbesondere dem Provinzgouverneur zur Seite steht;

In Anbetracht der dem Provinzgouverneur verliehenen Befugnis, bestimmte Zuständigkeiten dem Bezirkskommissar zu übertragen;

Im Bestreben die Tätigkeiten des Bezirkskommissars durch die Erstellung einer klaren Verteilung seiner Zuständigkeiten zu organisieren;

In Anbetracht dessen, dass den dem Bezirkskommissar übertragenen Sachgebiete besondere Aufmerksamkeit zukommt, da sie in den Bereich der öffentlichen Ordnung fallen;

In Anbetracht dessen, dass die Kenntnisse und Erfahrung des Bezirkskommissars und des ihm unterstehenden Verwaltungspersonals bedeutende Vorteile darstellen, die es erlauben, diese Aufgaben effizient auszuführen;

ERLASSE ICH:

Artikel 1. Der Gouverneur der Provinz Lüttich überträgt dem Bezirkskommissar die Zuständigkeiten in Sachen:

- Regionaleinnehmer (Kassenprüfung, Urlaub, Zeitpläne, usw.)
- Wahlen
- Besuch der Gefängnisse
- Privataufseher
- tierseuchenrechtliche Überwachung
- Militärmanöver
- Winterdienst auf den Straßen
- Sprengstoffe
- Rallyes

Artikel 2. Neben den in Artikel 1 aufgelisteten historischen Zuständigkeiten des Bezirkskommissars werden dem Bezirkskommissar auch die von der Direktion Öffentliche Ordnung verwalteten Sachgebiete übertragen, nämlich:

- Waffengesetzgebung
- Radtourenfahrten
- Noteinsatzplanung und Prävention im Rahmen der täglichen Geschäftsführung
- Krisenkommunikation und andere Kommunikation.

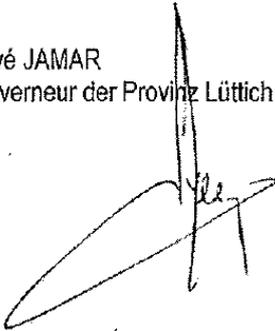
Artikel 3. Verwaltungsakte, die in all diesen übertragenen Sachgebieten ergriffen werden, gehen von nun an vom Bezirkskommissar aus.

Artikel 4. Die verschiedenen Behörden, die in den betreffenden Sachgebieten agieren, werden von dieser Übertragungsurkunde in Kenntnis gesetzt.

Artikel 5. Die Bekanntgabe dieser Übertragungsurkunde erfolgt durch ihre Veröffentlichung im Bulletin der Provinz.

Gegeben zu Lüttich, den 07 OCT. 2016

Hervé JAMAR
Gouverneur der Provinz Lüttich

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Jamar', is written over the printed name and title. The signature is stylized with a large loop and a vertical stroke.